

Poitiers, le 10 mars 2021

## Journée Nationale de l'Audition Le Département utilise l'application Acceo pour les personnes sourdes ou malentendantes

La Journée nationale de l'Audition, le jeudi 11 mars, est l'occasion de mettre en avant l'application Acceo, utilisée depuis plusieurs mois par le Département de la Vienne.

En effet, le Département permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'**accéder par téléphone à plusieurs de ses sites** : l'Hôtel du Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la Direction générale adjointe des Solidarités, les Maisons Départementales des Solidarités et de Proximité ou bien encore Vienne Infos Sociales (05 49 45 97 77).

Pour cela, la collectivité utilise **Acceo**, une application **téléchargeable gratuitement** disponible sur smartphone, tablette et ordinateur permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'échanger par téléphone et en temps réel avec une **plateforme d'opérateurs spécialisés** en Transcription Instantanée de la Parole (TIP), en visio-interprétation Langue des Signes Française (LSF) ou en visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC).

L'application Acceo est disponible sur le site du Département [www.lavienn86.fr](http://www.lavienn86.fr), **en bas de la page d'accueil**, (cliquez sur accès téléphonique pour les personnes sourdes et malentendantes). De la même façon, l'utilisateur peut, à partir du site d'Acceo, cliquer sur le logo du Département de la Vienne et choisir alors le service qu'il souhaite joindre.



### Acceo, spécialiste de l'accessibilité depuis 27 ans...

Tout commence, en 1993, avec la création de la société Delta Process, spécialisée en assistance à maîtrise d'ouvrage et architecture commerciale et experte de l'accessibilité et de la sécurité incendie des établissements recevant du public. En partenariat avec un consortium de grandes entreprises, Delta Process conçoit, en 2007, une première solution : Tadeo. Elle permet une communication fluide entre collègues entendants et collègues sourds ou malentendants. Tout salarié sourd ou malentendant équipé peut téléphoner, recevoir des appels, participer pleinement à des réunions, des formations, etc. De ce savoir-faire, en 2012, est née la solution Acceo, pour l'accessibilité des établissements recevant du public accueillant ou communiquant avec des personnes sourdes ou malentendantes, et également, depuis 2017, aux personnes entendants non francophones.